

Pour ces Causes, Mes dits Seigneurs, Siégeans sur le Tribunal de leurs Prédécesseurs, suivant leur ancienne coutume, ayant Dieu et ses Saintes Ecritures devant les yeux, et après avoir invoqué son saint Nom, pour rendre un jugement droit, en disant, Au Nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, Amen.

Ils ont par cette, leur sentence définitive, qu'ils donnent icy par écrit, condamné, ainsi qu'ils condamnent Ledit François Dupont à être lié et garotté et ensuite mené à la Place de Plein Palais, pour là, y être pendu et étranglé à un Gibet dressé à cet effect, jusques à ce que Mort s'ensuive, et ainsi finit ses jours pour servir d'exemple à ceux qui semblable crime voudroient commettre.

Et comme le dit François Dupont n'a pu être appréhendé, Mes dits Seigneurs Ordonnent que cette, leur présente sentence soit exécutée en effigie, Mandant au Seigneur Lieutenant de la faire mettre à due exécution.

Le 29 janvier 1757, Françoise Comte, veuve de Joseph Montréal, met au monde une fille prénommée Françoise qui décédera le lendemain. Quant à leur fils François Nicolas Montréal, il épousera Josephte Isidore Dubois. On compte actuellement de nombreux descendants de ce couple, portant les patronymes Montréal, Vallier, Vigny, Fallion, ..ayant exercé les professions ou fonctions de cultivateurs, cafetiers, restaurateurs, hôteliers, cuisiniers, facteurs, négociants en charbon, en graines, militaires, avocats, peintres en bâtiment, garde-champêtre, maire de Bonneville... Deux arrière-arrière-petits-enfants laisseront leur vie sur les champs de bataille de la Grande Guerre.

Andrée Blanc

Sources : Archives Cantonales Genève - PC 1ère série 10500 - Registres paroissiaux de Contamine-sur-Arve.

